Séance extraordinaire du conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 22 mars 2016 à 18h15 à la salle de délibérations du conseil, sous la présidence de son Honneur le Maire Denis Gravel.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants :

Serge Bédard – district #1
Robert Kennedy – district #2
Alexander Tomeo – district #3
Dominick Giguère – district #4
Normand Clermont – district #5
Marie-Claude Galland Prud'Homme – district #6

La directrice générale est également présente.

Le conseil municipal de Pointe-Calumet constate que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code Municipal.

ORDRE DU JOUR

- 1.- Adoption de l'ordre du jour
- 2.- Embauche d'un chargé de projet à titre temporaire/contrat de travail/ autorisation de signature
- 3.- Travaux d'aménagement cyclable correspondant au tracé de la Vagabonde, entre la 60^e Avenue jusqu'à la limite de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac/demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
- 4.- Levée de la séance

16-03-047 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard Et APPUYÉ par Normand Clermont

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-03-048 <u>EMBAUCHE D'UN CHARGÉ DE PROJET À TITRE TEMPORAIRE/CONTRAT DE TRAVAIL/AUTORISATION DE SIGNATURE</u>

CONSIDÉRANT qu'afin de pallier au surcroît de travail au service des travaux publics et de l'urbanisme, la directrice générale a procédé à l'embauche d'une nouvelle personne en tant que chargé de projet et ce, pour des besoins temporaires;

CONSIDÉRANT QUE le chargé de projet aura également tous les pouvoirs et fonctions d'inspecteur en bâtiment;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Dominick Giguère Et APPUYÉ par Alexander Tomeo QUE le Conseil municipal ratifie l'embauche de Monsieur Pascal B. Surprenant, à titre de chargé de projet au service des travaux publics et de l'urbanisme, à compter du 17 mars 2016, pour un contrat à durée déterminée, d'une durée maximale de six (6) mois, selon les besoin de la municipalité, le tout conformément aux conditions de travail prévues à son contrat;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Pointe-Calumet, le contrat de travail à durée déterminée à intervenir entre la Municipalité et Monsieur Pascal B. Surprenant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-03-049

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT CYCLABLE CORRESPONDANT AU TRACÉ DE LA VAGABONDE, ENTRE LA 60^E AVENUE JUSQU'À LA LIMITE DE LA VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC/DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme et APPUYÉ par Robert Kennedy

D'ATTESTER QUE la firme Groupe DGS, est autorisée, par le biais du mandat qui lui a été confié, à présenter une demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, dans le cadre des travaux d'aménagement cyclable correspondant au tracé de la Vagabonde, entre la 60^e Avenue jusqu'à la limite de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac;

D'ATTESTER QUE les travaux montrés aux plans et devis ne contreviennent pas à la réglementation municipale;

DE confirmer l'engagement de la municipalité, à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur de la firme Groupe DGS, quant à la conformité des travaux exécutés en relation avec l'autorisation accordée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-03-050 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard Et APPUYÉ par Normand Clermont

QU'À 18h24, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DENIS GRAVEL, maire